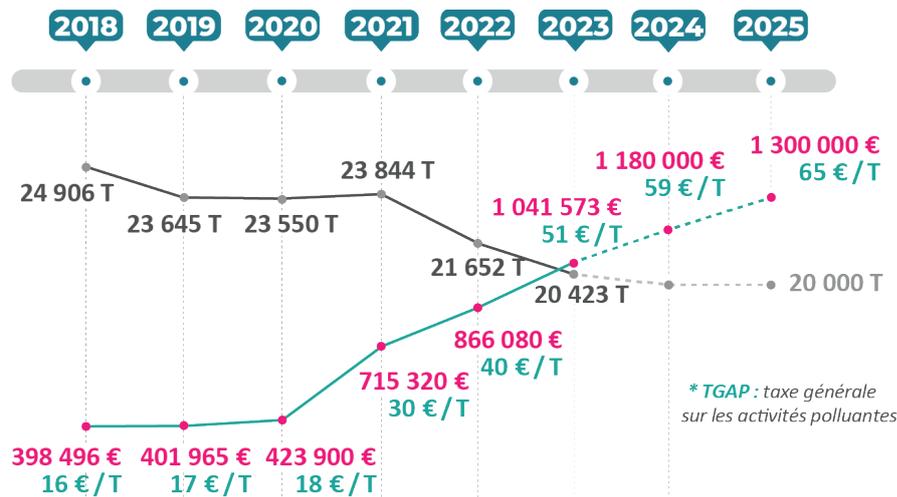


Dans un contexte où les dépenses de fonctionnement liées aux déchets augmentent de 5 % en moyenne chaque année, Trinova fait tout son possible pour maintenir une redevance stable, et ce malgré ces contraintes budgétaires. C'est grâce à des choix responsables et à des ajustements nécessaires, comme l'optimisation de la collecte des déchets, que nous y parvenons.

Rappelons l'importance du tri des déchets. Aujourd'hui encore, trop de déchets recyclables se retrouvent dans les bacs noirs, entraînant un coût élevé pour leur traitement. Pourtant, ces mêmes déchets, s'ils étaient déposés dans les bacs de recyclage, généreraient des recettes pour la collectivité. En d'autres termes, des économies importantes se trouvent... dans nos bacs noirs !

Une taxe importante concerne les déchets du bac noir : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette dernière est passée de 18 € la tonne en 2020 à 65 € la tonne enfouie en 2025. En 5 ans, cela représente une augmentation de la fiscalité de 850.000 € malgré une baisse des tonnages enfouis de près de 4.000 tonnes. Certains pourraient penser que leurs efforts de tri ne se traduisent pas directement par une baisse visible de la redevance, Cependant, renoncer à trier ne ferait qu'aggraver la situation. La réduction et le tri restent le levier principal pour maîtriser nos coûts tout en préservant notre environnement.

TONNAGES ENFOUIS
(OMr + tout-venant déchetteries)



TGAP *
évolution du prix en € / tonne enfouie
(estimatif 20 000 T de 2024 à 2025)



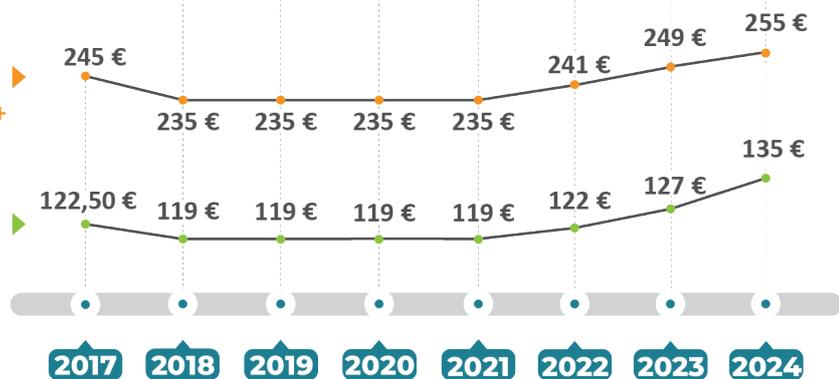
* TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

REDEVANCE
(en € TTC)

2 PERSONNES ET +



1 PERSONNE



C'est dans cette logique que Trinova va progressivement généraliser la collecte des bacs noirs toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire. Cela répond à une réalité en lien avec la diminution continue des déchets devant être déposés dans le bac noir grâce à une amélioration du tri.

Cette mesure permet de contenir les coûts et de s'adapter aux déchets présentés. Aussi, dans les communes concernées par une collecte toutes les 2 semaines, le montant de la redevance sera moins élevé que dans celles restant, pour le moment à une collecte hebdomadaire.

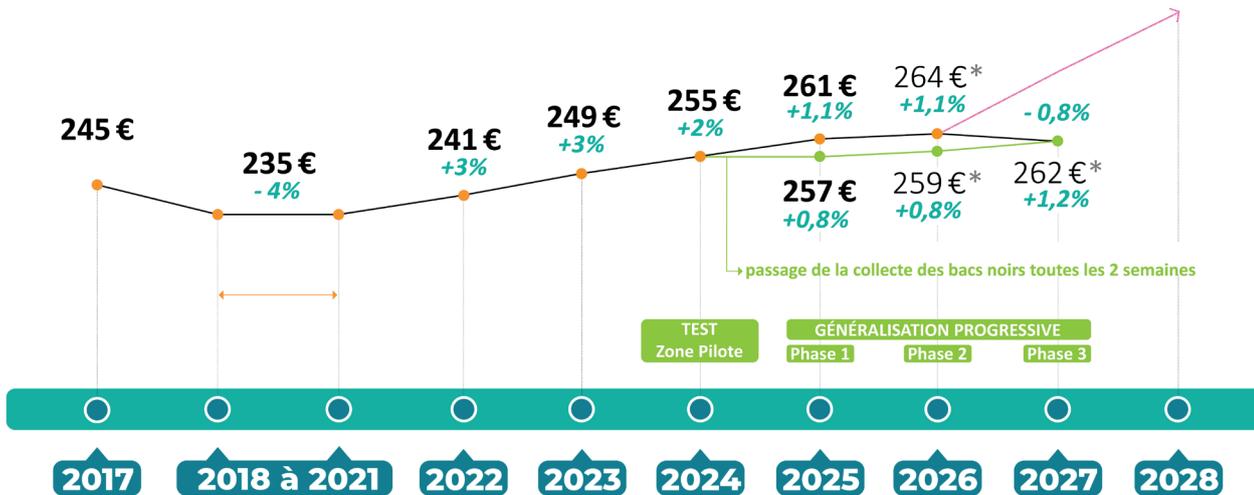


REDEVANCE EN € TTC

2 PERSONNES ET +

ÉVOLUTION %/N-1

EN MAINTENANT UNE COLLECTE HEBDOMADAIRE :
augmentation inévitable du montant de la redevance



CONCEPTION : SERVICES COMMUNICATION ET FINANCIER TRINOVAL - CRÉDIT ILLUSTRATION : TRINOVAL

* évolution tarifaire sous réserve de projections



ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX QUESTIONS POTENTIELLES :

1 POURQUOI LA REDEVANCE RESTE-T-ELLE STABLE MALGRÉ NOS GESTES DE TRI ?

- Les déchets jetés dans le bac noir sont soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette dernière est passée de 18 € la tonne en 2020 à 65€ la tonne enfouie en 2025. Ce qui limite l'impact visible des gestes de tri sur la redevance.
- Toutefois, sans ces efforts, les coûts seraient encore plus élevés, ce qui entraînerait une hausse importante de la redevance.
- Le tri est donc une solution indispensable pour limiter les dépenses globales et préserver nos ressources naturelles.

2 POURQUOI RÉDUIRE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES BACS NOIRS SI MA REDEVANCE NE DIMINUE PAS ?

- La diminution de la quantité de déchets dans les bacs noirs, grâce au tri et à la réduction, justifie une collecte moins fréquente.
- Cette mesure permet de maîtriser les coûts de collecte et de concentrer les efforts sur le traitement des déchets recyclables.
- Dès le budget 2025, les postes en lien direct avec la collecte en porte-à-porte sont estimés à la baisse mais ne compensent pas totalement ceux qui sont en augmentation du fait de la pression fiscale et de l'inflation. D'ici 3 ans, les économies réalisées seront plus significatives, à condition que la population fasse aussi évoluer ses comportements.

3 QUE PUIS-JE FAIRE CONCRÈTEMENT POUR RÉDUIRE LES COÛTS LIÉS À MES DÉCHETS ?

- Réduire la production de déchets en optant pour des pratiques durables : compostage, achat en vrac, réutilisation, etc.
- Bien trier vos déchets et privilégier les bacs de recyclage pour tout ce qui peut être valorisé (papier, carton, emballages plastiques recyclables, etc.).
- Éviter de jeter des déchets dangereux ou recyclables dans le bac noir, car leur traitement est particulièrement coûteux.

4 LES ÉCONOMIES ANNONCÉES SERONT-ELLES VISIBLES SUR LA REDEVANCE ?

- L'objectif principal est de contenir les hausses de la redevance dans un contexte où les coûts augmentent fortement.
- Plus nous trions et réduisons nos déchets, moins la pression financière sera forte sur notre collectivité à long terme.
- En maintenant une collecte hebdomadaire des bacs noirs, le montant de la redevance ne fera qu'augmenter.

5 MON BAC NOIR DÉBORDE DÉJÀ CHAQUE SEMAINE, C'EST IMPOSSIBLE !

Avant toute chose, si cet argument peut s'entendre pour certains foyers avec des hospitalisations à domicile, ou des cas particuliers, l'argument ne tient généralement pas : êtes-vous certain de trier correctement vos déchets ?

6 POURQUOI NE PAS INSTAURER UNE REDEVANCE INCITATIVE AVEC UN PAIEMENT AU POIDS OU À LA LEVÉE ?

Une étude de faisabilité a été réalisée mais la redevance incitative nécessite de réaliser dans un premier temps des investissements importants et une refonte totale de nos fichiers, ce qui représente un coût non négligeable. Concernant l'impact sur la redevance, les résultats de l'étude démontrent que les personnes seules, qui bénéficient aujourd'hui d'un tarif spécifique, seraient fortement pénalisées.

Des expériences menées sur d'autres territoires et l'expérimentation que nous avons menée sur une zone test durant plus d'un an semblent produire des résultats encourageants en matière de performances avec des coûts induits bien moins élevés.

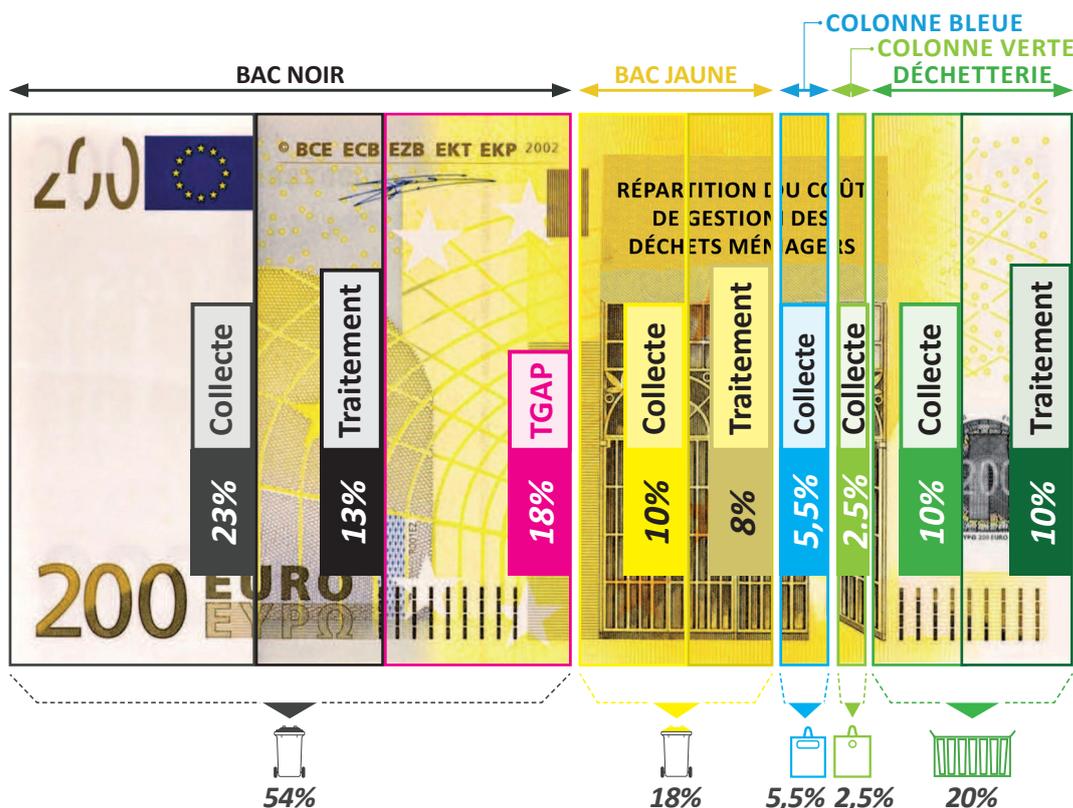
Avec une collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines, nous misons sur une réduction des déchets présents dans les bacs noirs et une amélioration du geste de tri avec des coûts de mise en place neutres. Si les foyers jouent le jeu, le système de mutualisation actuel peut être conservé.

La tarification incitative interviendra peut-être dans un second temps, si les coûts de mise en place se réduisent OU s'il est observé que les comportements des mauvais trieurs n'évoluent pas favorablement. En effet la mutualisation ne vaut que si les gestes de tri sont réalisés par tous.

7 À NOTER

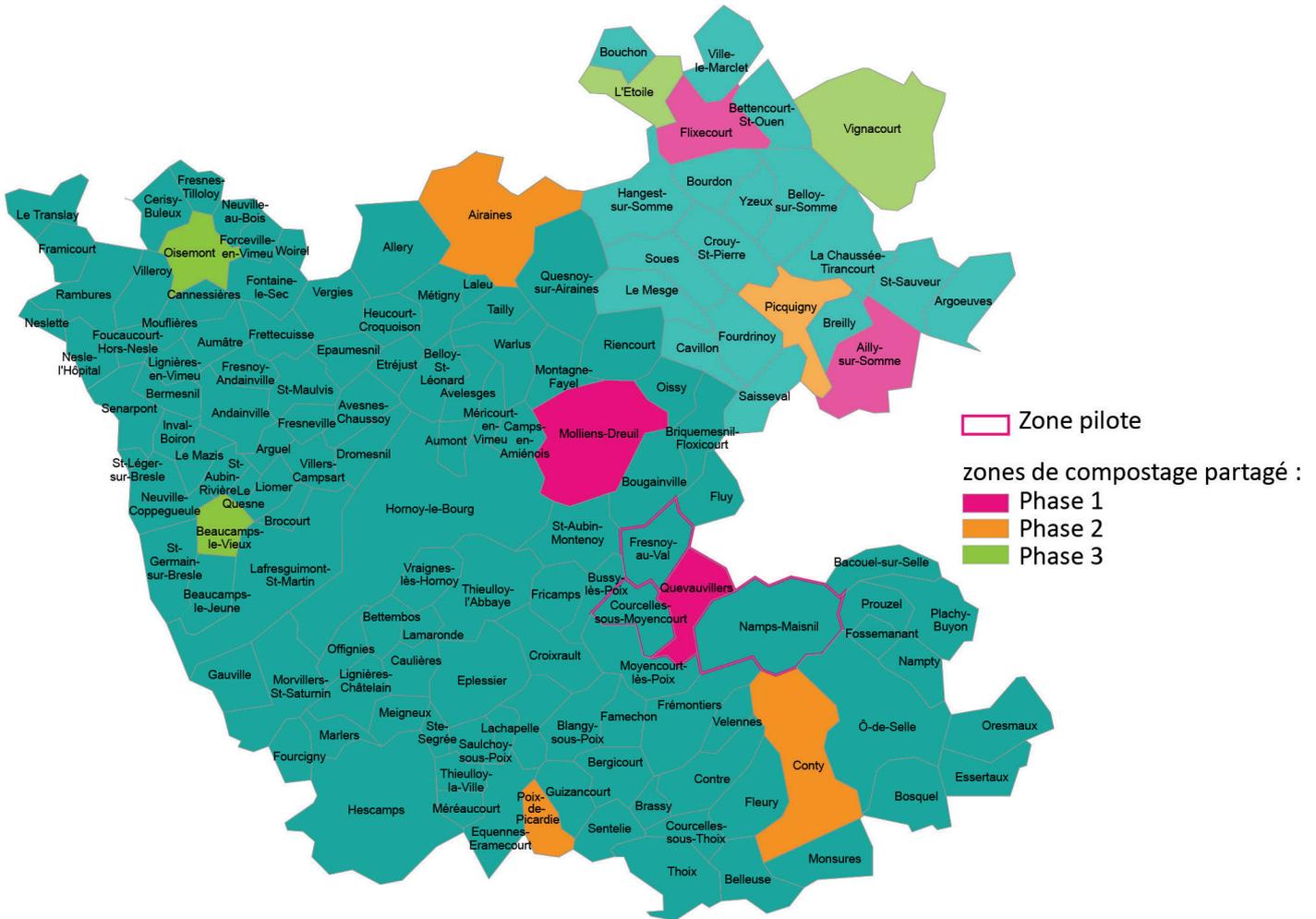
Les services de collecte et de traitement des déchets comprennent notamment :

- La collecte des bacs noirs ;
- La collecte des bacs jaunes ;
- La collecte des colonnes papier et verre ;
- La gestion des déchetteries ;
- Le traitement de l'ensemble des déchets collectés.





QUELLES COMMUNES CONCERNÉES DÈS 2025 PAR UNE COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES ?



Les communes de Bacouel-sur-Selle, Belleuse, Bergicourt, Bougainville, Brassy, Briquemesnil-Floxicourt, Bussy-lès-Poix, Contre, Conty, Courcelles-sous-Thoix, Croixrault, Essertaux, Famechon, Fleury, Fluy, Fossemanant, Frémontiers, Fricamps, Frocourt, Guizancourt, Lahaye-Saint-Romain, Le Bosquel, Moliens-Dreuil, Monsures, Moyencourt-lès-Poix, Nampty, Ô-de-Selle, Oissy, Oresmaux, Plachy-Buyon, Prouzel, Saint-Aubin-Montenoy, Sentelie, Thoix et Velennes rejoindront les communes de la zone pilote (Courcelles-sous-Moyencourt, Fresnoy-Au-Val et Quevauvillers) et passeront à une collecte des bacs noirs toutes les 2 semaines.